



Ruban Bleu du Léman

Section Hélice, Société Nautique de Genève

Généralités :

L'objet du présent règlement est de permettre d'essayer d'établir un record de vitesse sur le Léman. Un record demeure tant qu'il n'a pas été battu avec une marge prédéfinie.

Les personnes prenant part à ce record de vitesse sur le Léman le feront sur leur honneur et sous leur entière responsabilité vis-à-vis de leur équipage, de leur bateau et d'eux-mêmes.

Tous les formulaires de course (formulaire d'inscription, feuille de route et demande d'homologation) sont disponibles au secrétariat de la SNG, auprès de record-helice@nautique.ch et sur <http://www.nautique.ch/fr-ch/helice/presentation/ruban-bleu>

Une remise des prix annuelle sera organisée chaque année par la section Hélice lors de l'assemblée de section. Le présent règlement vaut convocation de tous les challengers à la cérémonie.

L'hélice récompensera les tentatives annuelles de la façon suivante :

- Le record du ***Ruban Bleu du Léman*** (si battu)
- Les 3 meilleures tentatives de l'année

Règlement :

1. La course est ouverte à tous les yachts admis à naviguer sur le lac Léman selon l'ONI (Ordonnance sur la navigation intérieure). Les bateaux ainsi que leur équipement doivent donc être en conformité avec l'ONI.
Ce point pourra être vérifié par le Jury avant le départ.
2. Les règles de navigations dictées par l'ONI doivent être respectées à tout moment pendant la tentative
3. Le propriétaire du bateau devra être à bord pendant toute la durée de la course.
Le bateau sera soit piloté par le propriétaire, soit par un proche.

4. Le **Ruban Bleu du Léman** étant une course « contre la montre », un seul prétendant sera admis sur le parcours
5. Les tentatives de record pourront avoir lieu tout au long de l'année et seulement de jour. Le concurrent ne peut donc partir avant l'heure officielle du lever du soleil et doit avoir franchi la ligne d'arrivée avant l'heure officielle du coucher du soleil à Genève au jour de la tentative. Ceci pour des raisons de sécurité.
6. Pour qu'une tentative puisse être homologuée, le challenger devra impérativement :
 - a. Aviser la SNG au plus tard la veille en envoyant le formulaire d'inscription rempli et signé ainsi qu'une copie du certificat d'immatriculation du bateau
 - b. Recevoir l'accord de l'Hélice ainsi que la validation du Jury
 - c. Confirmer sa tentative une heure avant le départ
 - d. Envoyer la fiche de demande d'homologation ainsi que le fichier GPS, au plus tard 2H après avoir franchi la ligne d'arrivée.

Les points a, c et d doivent être envoyé à record-helice@nautique.ch. Tout autre manière de procéder ne sera pas acceptée.

7. Il est à la charge du challenger de mettre en œuvre tous les éléments nécessaires à la sécurité de la tentative et si besoin à prévoir un canot à moteur, à même de lui prêter assistance tout au long du parcours.
8. La Société Nautique de Genève et le comité d'organisation du **Ruban Bleu du Léman** déclinent toute responsabilité pour tout dommage subi ou causé par les bateaux prétendants pendant la course.
9. Il ne pourra pas être procédé, en cours de route, à un changement d'équipage. Aucun membre de l'équipage ne pourra embarquer ou débarquer au cours de la course.
10. Il ne pourra pas être procédé à un refueling au cours de la tentative.

11. Parcours :

Le bateau prétendant au **Ruban Bleu du Léman** devra parcourir, aller et retour, toute la longueur du lac par la côte suisse.

Le départ a lieu « bateau arrêté » au point de départ.

Trois repères devront être doublés au nord à l'aller et au retour. Le point de retour se laisse à tribord.

Les emplacements des différents points du parcours sont les suivants :

Point de départ : à 500 m au large de la SNG
N 46 13.00
E 06 10.000

Repère Prangins : à 500m au large de la pointe de Promenthoux
N 46 23.700
E 06 17.400

Repère Saint-Prex : à 500 m au large de la balise de Saint-Prex
N 46 28.000
E 06 27.700

Repère de Ouchy : à 2 Km au large de Ouchy
N 46 29.600
E 06 36.700

Point de retour : à 500m au large de l'île de Peilz
N 46 24.800
E 06 54.200

Ligne d'arrivée : entre le point de départ et l'extrémité de la jetée nord de la SNG

Il appartient au challenger de s'assurer, avant la tentative, que les marques de parcours soient bien en place.



12. Afin de simplifier la mise en œuvre du record, les marques de parcours, pourront être remplacées, sous la responsabilité du challenger, par l'utilisation d'un GPS à bord du yacht pendant la tentative qui permette de retracer entièrement (enregistrement minimum d'un point toutes les deux secondes) le parcours effectué par le yacht.
13. La section Hélice se réserve le droit d'imposer une balise et/ou un GPS lui appartenant à bord du yacht pendant la tentative.
14. Deux chronomètres devront être utilisés par le jury pour la prise des temps.
15. Pour qu'un nouveau record soit déclaré établi, il faudra qu'il améliore au moins d'une minute l'ancien record. Après homologation par la section Hélice, le nouveau record sera publié.
16. Dans l'attente de l'homologation officielle d'un record par le CVSNG, le chef de bord, le constructeur, le sponsor ou toutes autres parties intéressées ne doivent pas participer à la publication ou à l'annonce d'un record sans les termes « sous réserve de l'homologation officielle par la Section Hélice de la Société Nautique de Genève ».
17. En cas d'homologation du record, la section Hélice remettra un prix à l'équipage lors de l'assemblée annuelle de la section. Le trophée « Ruban Bleu du Léman » sera gravé avec les détails de la tentative et remis en place dans les vitrines de la SNG.

La section Hélice de la Société Nautique de Genève souhaite bonne chance à tous ceux qui auront le courage de tenter ce challenge et d'améliorer le record.

Records du Ruban Bleu du Léman

22.06.2017	C.Hentsch	Ring 21	1H33
26.05.2007	M.D. Wachtl	Riva Aquarama Spécial	2H03